

Approved Label (J.D)
2024-6489
2026-05-11

[Principal Display Panel]

GROUPE	2 4	HERBICIDE
---------------	--------------	------------------

HERBICIDE DB-878

POUR L'UTILISATION AVANT L'ENSEMENCEMENT AUX CHAMPS DESTINÉS DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, ET SUR LES TERRES EN JACHÈRE CHIMIQUE ET APRÈS LA RÉCOLTE

GRANULÉS MOUILLABLES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 32955 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

PRINCIPE ACTIF : Dicamba, sous forme de sel de sodium 60,87 % e.a.
Tribénuron Méthyle 6,52 %



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 115 g à vrac

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

MISES EN GARDE :

- AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX.
- SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER AVEC UNE VENTILATION ADÉQUATE.
- PROVOQUE UNE IRRITATION AUX YEUX. NE PAS ENTRER EN CONTACT AVEC LES YEUX. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES GANTS ET DES CHAUSSURES RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, L'APPLICATION ET DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. DE PLUS, PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ OU UN ÉCRAN FACIAL PENDANT LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION.
- SE LAVÉ SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE , COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, la perte d'appétit, la perte de poids, des

Approved Label (J.D)
2024-6489
2026-05-11

vomissements, le ralentissement du rythme cardiaque, le souffle court, l'excitation, la contraction des muscles, la dépression, l'incontinence, la cyanose, des spasmes musculaires, l'épuisement et la perte de voix. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit sec et sécuritaire, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants retournables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballage :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

FMC est une marque de commerce de FMC Corporation ou un affilié. ©2022 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Approved Label (J.D)
2024-6489
2026-05-11

<<DFU Booklet>>

GROUPE	2 4	HERBICIDE
--------	-------	-----------

HERBICIDE DB-878

POUR L'UTILISATION AVANT L'ENSEMENCEMENT AUX CHAMPS DESTINÉS DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, ET SUR LES TERRES EN JACHÈRE CHIMIQUE ET APRÈS LA RÉCOLTE

GRANULÉS MOUILLABLES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 32955 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

PRINCIPE ACTIF : Dicamba, sous forme de sel de sodium 60,87 % e.a.
Tribénuron Méthyle 6,52 %



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

MISES EN GARDE :

- AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX.
- SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER AVEC UNE VENTILATION ADÉQUATE.
- PROVOQUE UNE IRRITATION AUX YEUX. NE PAS ENTRER EN CONTACT AVEC LES YEUX. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES GANTS ET DES CHAUSSURES RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, L'APPLICATION ET DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. DE PLUS, PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ OU UN ÉCRAN FACIAL PENDANT LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION.
- SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, la perte d'appétit, la perte de poids, des vomissements, le ralentissement du rythme cardiaque, le souffle court, l'excitation, la contraction des

muscles, la dépression, l'incontinence, la cyanose, des spasmes musculaires, l'épuisement et la perte de voix. Traiter selon les symptômes.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS - LIRE AVANT L'UTILISATION

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'équipement sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits semblables. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.

Ne pas appliquer lorsqu'il vente fort.

Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir peuvent causer des dommages aux cultures autres que le blé, l'orge ou l'avoine.

NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE DB-878 AVEC UN SUPPORT AUTRE QUE L'EAU OU AVEC UN ADDITIF AUTRE QUE CEUX QUI SONT SPÉCIFIÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE. Les autres supports peuvent accélérer la dégradation de ce produit et en réduire l'efficacité.

MISES EN GARDE ENVIRONMENTALES

- Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées.
- Respecter les zones tampons spécifiées dans la section MODE D'EMPLOI.

Eau de Ruissellement :

- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. sols compactés ou à texture fine comme l'argile).
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares.
- Appliquer l'herbicide DB-878 lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25 °C. Éviter l'application lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivante.
- Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener l'herbicide DB-878 en contact avec les racines de plantes à conserver.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- La suppression des mauvaises herbes poussant dans les traces de roues peut être réduite si l'herbicide DB-878 est appliqué lorsque le temps est sec et qu'il y a beaucoup de poussière.
- Ne pas appliquer plus de 115 grammes/hectare de l'herbicide DB-878 par année.

- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si on utilise d'autres herbicides qui contiennent la matière active tribénuron-méthyle, suivre les instructions sur les étiquettes et ne pas appliquer plus de 15 grammes de tribénuron-méthyle par hectare par année.

MISES EN GARDE CONTRE LA DÉRIVE

L'herbicide DB-878 pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, en particulier aux fleurs, arbres fruitiers, vignes, plantes ornementales, pois, pommes de terre, tomates et autres plantes à feuilles larges, spécialement quand elles sont en développement et en croissance. Suivre ces précautions quand vous faites des pulvérisations à proximité de cultures sensibles :

1. Éviter de pulvériser lorsque les vents soufflent et se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les superficies traitées et les plantes sensibles.
2. Utiliser des pulvérisations produisant des gouttelettes de gros calibre, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses à dérive réduite, qui sont conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha à moins d'une indication contraire du fabricant de ces buses à dérive réduite.
3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 30 °C.
4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide DB-878 est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges avant l'ensemencement aux champs destinés du blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), l'orge de printemps et l'avoine, et sur les terres en jachère chimique et après la récolte. Ce produit est non corrosif, ininflammable et il ne gèle pas. Si le produit est exposé à des températures sous 0 degré Celsius, réchauffé à la température de la pièce avant d'utiliser.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'herbicide DB-878 en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid, ou la sécheresse ou une température excessive ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Appliquer l'herbicide DB-878 uniquement au moyen de matériel de pulvérisation terrestre. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées.

L'herbicide DB-878 arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la zone de pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être ralentie par le froid ou la sécheresse après application.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Approved Label (J.D)

2024-6489

2026-05-11

Application avec pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure au calibre de la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS :

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et le côté le plus proche des habitats terrestres sensibles situés sous le vent (tels que les pâturages, zones forestières, plantations brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), et des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (en mètre s) requise pour la protection :		
		Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Des habitats terrestres
		< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole	Sols en jachère après la récolte et pré-graine aux céréales	1	1	5

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RÉENSEMENCEMENT :

On peut semer le blé (blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver), l'orge de printemps ou l'avoine 24 heures après l'application de l'herbicide DB-878.

On peut semer toutes les cultures peuvent être ensemencées l'année suivant l'application sur les terres en jachère chimique.

On peut semer le canola, le maïs, les lentilles, l'avoine, l'orge de printemps, le soya, le blé (blé de printemps ou le blé dur), ou haricots blancs après l'application de l'herbicide DB-878 après la récolte.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES SUR LES TERRES EN JACHÈRE, APRÈS LA RÉCOLTE ET AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET LE BLÉ D'HIVER), DE L'ORGE DE PRINTEMPS OU DE L'AVOINE

Pour tous les traitements sur les jachères d'été ou après la récolte, permettre un intervalle d'au moins 10 jours entre le traitement et le travail du sol. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

On peut semer le blé (blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver), l'orge de printemps ou l'avoine 24 heures après l'application de l'herbicide DB-878.

Appliquer l'Herbicide DB-878 à raison de 115 g/ha mélangé en réservoir avec l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine ou sel d'ammonium), dans un volume de solution de

Approved Label (J.D)

2024-6489

2026-05-11

pulvérisation de 55 à 110 L/Ha.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Herbicide	Taux d'application (grammes équivalent acide par hectare)	Stade d'application	Mauvaises herbes Supprimées	Mauvaises herbes Réprimées ¹
-----------	--	------------------------	--------------------------------	--

glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylami ne ou sel d'ammonium)	450 g é.a./ha	Jusqu'à 8 cm	crépis des toits, kochia à balais (y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 et du groupe 9), petite herbe à poux,	matricaire inodore
		Jusqu'à 10 cm		vergerette du Canada (y compris les biotypes résistant au groupe 9), carotte sauvage
		Jusqu'à 15 cm	amarante à racine rouge, blé spontané, brome des toits, soude roulante, chénopode blanc, folle avoine, gaillet gratteron, ivraie de perse, lin spontané, moutarde des champs, orge spontanée, canola spontané (incluant les variétés de canola tolérant au glyphosate), ortie royale, pissenlit, renouée persicaire, sagesse des chirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, tabouret des champs,	vesce jargeau
		Jusqu'à 3 feuilles	saponnaire des vaches	
		Jusqu'à 8 feuilles	renouée liseron, stellaire moyenne, laiteron des champs (parties épigées seulement)	
		Rosette		chardon des champs lychnide blanc

glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylami ne ou sel d'ammonium)	810 g é.a./ha	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale (sanguine et astringente) et pâturin glauque annuel. Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles annuelles indiquées ci-dessus ainsi que: laitue scariole, bourse-à- pasteur, laiteron potager, vesce à feuilles étroites	
--	---------------	-----------------------------	---	--

¹La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Consulter les étiquettes des produits de glyphosate pouvant être utilisés en tant que produits d'association en mélange en réservoir avec l'Herbicide DB-878 pour des instructions spécifiques du «Mode d'emploi» et pour des restrictions.

NOTE :

S'il pleut peu après l'application, l'efficacité de l'herbicide peut être réduite. Certaines conditions environnementales peuvent ralentir le séchage de la solution de pulvérisation sur le feuillage, par exemple une humidité relative élevée, un temps frais ou couvert, peuvent augmenter le délai d'absorption.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :

MISES EN GARDE RELATIVES AU MÉLANGE :

Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Toujours commencer avec un réservoir du pulvérisateur propre et vide. Utiliser des tamis de filtres à 50 mailles.
2. Remplir au 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau propre.
3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de l'herbicide DB-878 dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que l'herbicide DB-878 est **complètement** dissout. Assurer l'agitation atteint toute la partie du réservoir.
4. Après 5 minutes d'agitation, ajouter le reste de l'eau, puis ajouter la quantité requise de l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine ou sel d'ammonium) en maintenant l'agitation.
5. S'assurer que les herbicides sont complètement mélangé, si requis pour le mélange en réservoir, ajouter Agral* 90 à 3,5 L par 1 000 L de solution de pulvérisation (0,35 % v/v). Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.
6. Pour les mélanges subséquents, réduire le volume de la matière qui reste dans le réservoir à 10 % du volume de la solution originale **ou moins** avant d'avancer à l'étape 1, parce que les produits chimiques restants peuvent entraver la dispersion de l'herbicide DB-878. Si cela est impossible, délayer l'herbicide DB-878 dans une quantité minimum de 10 L d'eau avant d'aller à l'étape 2. Dissolution peut prendre plus de temps dans les faibles volumes d'eau.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPÉCIALES POUR LES « CHEMICAL HANDLERS »

1. S'assurer que le chemical handler est propre (rincé avec de l'ammoniaque).
2. Pour les meilleurs résultats, ajouter l'herbicide DB-878 à la partie supérieure du réservoir.
3. Si l'on utilise un chemical handler, s'assurer que tous les granules de l'herbicide DB-878 sont complètement dissouts et qu'ils sont injecté dans le réservoir principal tout en maintenant l'agitation, avant d'ajouter d'autres produits chimiques.
4. Dans certain chemical handler, un volume bas d'eau peut causer une saturation de l'herbicide DB-878, laissant des granules non-dissouts. Dans ce cas, rincer le chemical handler avec de l'eau propre avant d'ajouter d'autres produits chimiques.
5. Toujours dissoudre les granules de l'herbicide DB-878 dans le réservoir principal en l'agitant avant d'ajouter un autre composant du mélange en réservoir.

Note : Observer la procédure de nettoyage recommandée pour les réservoirs des pulvérisateurs concernant les chemical handlers.

ÉQUIPEMENT ET VOLUMES DE PULVÉRISATION :

Appliquer le mélange uniformément uniquement à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre correctement étalonné. S'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles et d'effectuer une pulvérisation uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat en éventail (volume de pulvérisation minimum de 55 litres par hectare). Utiliser des tamis de filtres à 50 mailles ou moins (métal ou nylon).

Pulvériser uniformément et éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Approved Label (J.D)
2024-6489
2026-05-11

Réduire les dérives de la solution de pulvérisation en employant un grand volume d'eau, une faible pression, de grosses gouttelettes et des jets directionnels. Utiliser une pression de pulvérisation de 275 kPa au maximum.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL :

MISES EN GARDE RELATIVES AU NETTOYAGE :

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE :

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUIT OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES. Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que les céréales enregistrées, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide DB-878 dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir ; puis le remplir à moitié avec de l'eau propre. Rincer le réservoir, la rampe et les boyaux, en utilisant le pulvérisateur jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'eau de rinçage. Si la rampe est équipée de têtes à buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque buse afin de s'assurer que l'eau propre passe à travers toutes les pièces de l'assemblage.
2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles. Répéter l'étape 1 au besoin.
3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre ; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) ou une solution pour nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque par 100 L d'eau. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés adhérent aux surfaces du réservoir. Si un concentré émulsifiable a été mélangé dans le réservoir avec l'herbicide DB-878, l'utilisation d'un agent tensio-actif durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux qui peuvent renfermer de l'herbicide DB-878 dans le réservoir et les boyaux.
4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.
5. Vider le réservoir.
6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un nettoyeur et de l'eau.
7. Rincer le réservoir à fond avec deux réservoirs remplis d'eau propre en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

Consulter les étiquettes du composant du mélange en réservoir pour connaître les directives de nettoyage additionnelles.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, l'herbicide DB-878 est un herbicide du groupe 2 et groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide DB-878 et à d'autres herbicides du groupe 2/groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide DB-878 ou les herbicides du même groupe 2 et groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour signaler des cas possibles résistance, communiquer avec le représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC 1 833 262-7722.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable à d'autres fins.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

Approved Label (J.D)
2024-6489
2026-05-11

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants retournables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballage :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

FMC est une marque de commerce de FMC Corporation ou un affilié. ©2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.